



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Madame la conseillère Andrée Deschamps et Monsieur le conseiller Yvan Labelle sont absents de la présente séance.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

05-126-15 Ouverture de la séance
--

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 11 mai 2015. Il est 19 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

05-127-15 Ordre du jour

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous

Adoptée à l'unanimité.

1. **Ouverture de la séance**
 - 05-126-15 **Ouverture de la séance**
 - 05-127-15 **Ordre du jour**
2. **Période de questions allouée aux personnes présentes**
3. **Adoption de procès-verbaux du conseil**
 - 05-128-15 **Adoption de procès-verbaux**
4. **Conseil d'agglomération**
 - 4.1 Orientations du conseil
 - 05-129-15 **Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 28 mai 2015**
5. **Sécurité publique**
 - 05-130-15 **Achat d'un véhicule Subaru XV Crosstrek Hybride 2015 – Appel d'offres public**
 - 05-131-15 **Octroi de contrat pour la désinstallation et l'installation du système de reconnaissance de plaque (SRPI)**
 - 05-132-15 **Acquisition d'un système de communication en cas de situation d'urgence**
 - 05-133-15 **Nomination des membres de l'escouade de la Ville**
6. **Développement communautaire**
 - 05-134-15 **Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre bi-annuelle des employés de la Ville**
 - 05-135-15 **Évènement de la Ville le 12 septembre 2015**
7. **Urbanisme**
 - 7.1 Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 05-136-15 **PIIA pour l'installation d'une enseigne-auvent au 73, rue Sainte-Anne**
 - 7.2 Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
 - 7.3 Autres sujets
 - 05-137-15 **Demande de dérogation mineure – immeuble sis au 1 rue Saint-Georges**
 - 05-138-15 **Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété– immeuble sis au 52, rue Sainte-Anne**

05-139-15 **Terminaison de mandat pour deux membres du comité consultatif d'urbanisme**

8. Services techniques

8.1 Autorisation de dépenses

05-140-15 **Rejet des soumissions relativement à un appel d'offres public pour l'achat d'une colonne Morris**

8.2 Conclusion de contrats

05-141-15 **Octroi de contrat pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2015 – Appel d'offres sur invitation**

05-142-15 **Services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement d'un carrefour en « T » - Acceptation de plans – Appel d'offres public**

05-143-15 **Mandat d'accompagnement lors des travaux de construction d'un carrefour en «T»**

05-144-15 **Autorisation de dépense pour la construction d'un Carrefour en «T»**

8.3 Réception de travaux

8.4 Autres sujets

05-145-15 **Autorisation à signer une entente intermunicipale concernant la tenue d'un appel d'offres commun pour l'acquisition de carburants**

05-146-15 **Subvention TECQ pour l'aqueduc 150 mm sur avenue Garden City, travaux 2015**

9. Environnement

05-147-15 **Projet d'inversion de la canalisation 9B d'Enbridge – appui à l'Office national de l'énergie (ONÉ) pour demander d'effectuer des tests hydrostatiques**

05-148-15 **Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau 2013**

10. Développement économique et touristique

11. Finances

11.1 dons / promotions / aides financières

05-149-15 **Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière**

11.2 Autres sujets

05-150-15 **Adoption des comptes**

12. Administration et greffe

12.1 Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

05-151-15 Achat d'un système de son – Centre Harpell

12.2 Opérations Immobilières

12.3 Autres sujets

05-152-15 Planification et mise en œuvre des ateliers citoyens – Élaboration d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour le secteur nord**13. Ressources humaines**

13.1 Contrats et ententes

05-153-15 Embauche d'une chargée aux communications par intérim (Remplacement congé de maternité)**05-154-15 Restructuration du Service des travaux publics**

13.2 Autres sujets

14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**15. Dépôt de documents****16. Levée de la séance****05-155-15 Levée de la séance****2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 37 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 40 et s'est terminée à 20 h 34 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Date prévue pour le début des travaux de réfection des infrastructures sur Garden City; • Obtention de la subvention avant le début des travaux.
2 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Affaire pendante devant la TAQ – Restaurant Nina's; • Retrait des poteaux d'Hydro-Québec sur la rue Sainte-Anne; • Déficiences dans les travaux de réfection de la rue Sainte-Anne.
3 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Remerciement pour les caméras de sécurité au Parc Harpell; • Date d'installation prévue pour les caméras; • Demande l'installation d'un dos d'âne sur la rue St-Jean-Baptiste avant l'ouverture qui donne sur le Parc Harpell; • Demande la réduction de la vitesse à 30 km/h sur la rue St-Jean-Baptiste due à la zone de parc et terrain de jeux.
4 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Conflit d'intérêts apparent pour la conseillère Dana Chevalier lors de prises de décision concernant le Marché Sainte-Anne; • Les personnes visées par le Code d'éthique et de déontologie des membres des comités de la Ville.
5 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de tailler les branches près de la piste cyclable coin Morgan pour des raisons de sécurité; • Les techniques de communication qui seront utilisées pour informer les citoyens de la tenue d'une séance d'information le 20 mai 2015.

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
6 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Demande le retrait de la signalisation interdisant le stationnement des bateaux le long du canal à la hauteur du Parc de stationnement de la rue Lalonde; • Les nouvelles règles de stationnement du Centre Harpell.
7 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Demande l'accès aux résultats de la journée «branding» via notre site web; • Constats d'infraction sur la rue Vallée donnés seulement le soir; • Absence de signalisation interdisant l'immobilisation des véhicules dans certaines courbes dangereuses de la rue Meloche.
8 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'atténuation du pacte fiscal 2015; • Ce que la Ville entend faire avec le montant recouvré pour les mesures d'atténuation.
9 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Coût relié aux reproductions lors d'une demande d'accès aux documents; • La subvention attribuée au Marché Sainte-Anne ne respecte pas les règles établies relativement au montant attribué au salaire.
10 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • SAB1818 : que ce passe-t-il avec ce projet de développement; • Invite le conseil à revoir ses priorités relativement aux dépenses effectuées : la sécurité des piétons sur Meloche devrait être leur priorité numéro un.
11 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Demande des explications sur les résolutions 05-134-15 et 05-135-15 et les raisons pour lesquelles elles se retrouvent sous la rubrique Développement communautaire.
12 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Problématique pour le stationnement des remorques à bateau pour les citoyens; • Propose une entente avec l'église pour permettre le stationnement sans frais pour les citoyens; • Application des règles concernant les chiens sur la promenade, notamment la longueur des laisses.
13 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Date choisie pour la tenue de l'événement le 12 septembre 2015, propose une date au mois de décembre lors de la saison morte.
14 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Propose une solution pour le stationnement des remorques à bateau.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

05-128-15 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 avril 2015;

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

4.1 ORIENTATIONS DU CONSEIL

05-129-15	Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 28 mai 2015
------------------	---

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

De mandater madame le maire, Paola Hawa, à prendre toutes décisions qu'elle jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 28 mai 2015, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion, et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

05-130-15	Achat d'un véhicule Subaru XV Crosstrek Hybride 2015 – Appel d'offres public
------------------	---

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 30 avril 2015 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un véhicule de marque Subaru au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'octroyer le contrat au concessionnaire automobile Subaru Des Sources, le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'un véhicule neuf de marque Subaru, modèle XV Crosstrek Hybride 2015.

D'autoriser la dépense de 33 057,61 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 30 186,01 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de trois (3) ans comme suit :

Pour l'année 2016 : 10 062,01 \$;
Pour les années 2017 et 2018 : 10 062 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité.

05-131-15	Octroi de contrat pour la désinstallation et l'installation du système de reconnaissance de plaque (SRPI)
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville a fait l'acquisition d'un véhicule Subaru XV Crosstrek hybride 2015 ;

ATTENDU QUE ce véhicule nécessite l'installation de notre système de reconnaissance de plaques comprenant : un ordinateur véhiculaire, une batterie externe, une minuterie programmable, des caméras, du filage et une boîte de contrôle;

ATTENDU QUE cet outil est essentiel dans l'exécution du travail des patrouilleurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'octroyer le contrat à la compagnie *GTechna* pour la désinstallation et l'installation du système de reconnaissance de plaques (SRPI).

D'autoriser la dépense nette de 2 383,22 \$, laquelle sera financée à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

05-132-15	Acquisition d'un système de communication en cas de situation d'urgence
------------------	--

ATTENDU QUE le Conseil a alloué des crédits pour un système de communication rapide avec les citoyens en cas de situation d'urgence ;

ATTENDU QUE cette démarche s'inscrit dans le cadre de la révision du plan des mesures d'urgence de la Ville ;

ATTENDU QUE les méthodes actuelles de communication sont inadéquates (livraison porte-à-porte de pamphlets – système d'appels d'urgence de l'agglomération de Montréal);

ATTENDU QUE le conseil souhaite améliorer les moyens de communication avec les citoyens en cas d'urgence;

ATTENDU QUE l'administration a rencontré les représentants de deux firmes spécialisées dans ce domaine;

ATTENDU la recommandation du trésorier à l'effet de retenir les services de la firme Emergency Communications Network, basée sur des facteurs de coût et de fiabilité des solutions proposées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer le contrat à la firme Emergency Communications Network pour l'utilisation du système de notification rapide CodeRED, pour un terme de trois (3) ans.

D'autoriser la dépense de 15 090 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-290-00-339 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

05-133-15	Nomination des membres de l'escouade de la Ville
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville a reconstitué l'escouade le 13 avril dernier, par la résolution numéro 04-092-15

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer les membres de l'escouade de sauvetage;

ATTENDU QUE la Ville exige la réception d'un certificat de police pour la confirmation de chacun des membres bénévoles de l'escouade;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

De nommer les personnes suivantes, pour un mandat d'un (1) an, membres bénévoles de l'escouade, à savoir :

1. Monsieur Sandor Alex Csank, chef d'équipe;
2. Monsieur Bernard Peissel;
3. Monsieur Allan Dornan;
4. Monsieur Guillermo Grasso;
5. Monsieur Paul Embury;
6. Monsieur James Katz;
7. Madame Henni Zakes;
8. Monsieur George O'Connell;
9. Madame Sandra Milmine;
10. Monsieur Philip Hoffer;
11. Monsieur James Maynard;
12. Monsieur Gabor Szokoli;

Le vote est demandé sur la résolution :

Pour

Dana Chevalier
Ryan Young
Daniel Boyer

Contre

Michel Boudreault

Adoptée sur division.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

05-134-15	Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre bi-annuelle des employés de la Ville
------------------	---

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre bi-annuelle des employés de la Ville le 18 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre bi-annuelle des employés de la Ville le 18 juin 2015.

D'autoriser la Greffière de la Ville, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

05-135-15	Évènement de la Ville le 12 septembre 2015
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville a mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'élaboration d'un diagnostic stratégique de développement économique;

ATTENDU QUE l'analyse stratégique de développement économique a eu lieu le 25 novembre 2014;

ATTENDU la collaboration de tous les acteurs économiques de la Ville provenant de différentes sphères d'activité, ralliant les entreprises situées dans le secteur nord et les commerces situés dans le secteur sud;

ATTENDU QU' un des volets dans l'élaboration du plan stratégique de développement économique, daté du 25 février 2015, est la mise en place d'une journée de mise en valeur des aspects touristiques, historiques et culinaires de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE cet évènement sera coordonné par la Ville et permettra à tous les partenaires économiques d'offrir des activités spéciales, ateliers ou promotions afin d'augmenter leur visibilité et celle de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville désire également offrir des activités, ateliers et spectacles lors de cette journée festive;

ATTENDU QU' un service de navette sera offert par la Ville afin de faciliter les déplacements d'une activité à l'autre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la tenue de l'évènement le 12 septembre 2015.

D'autoriser la dépense nette de 20 000 \$, laquelle sera financée à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014 pour couvrir tous les frais requis pour la tenue de l'évènement.

D'autoriser l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

7. URBANISME

7.1 **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

05-136-15	PIIA pour l'installation d'une enseigne- auvent au 73, rue Sainte-Anne
------------------	---

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 73, rue Sainte-Anne a déposé une demande pour remplacer le tissu couvrant les auvents existants et pour installer deux enseignes fixes sur la façade du bâtiment ;

ATTENDU QUE cet immeuble est situé dans une zone soumise au *Règlement numéro 651 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville* (PIIA) ;

ATTENDU QUE conformément à ce règlement, les membres du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ont analysé le 10 mars 2015, cette demande de PIIA concernant le remplacement du tissu des auvents existants et l'installation des deux enseignes installées perpendiculairement à la façade du bâtiment ;

ATTENDU la recommandation du C.C.U. datée du 10 mars 2015 d'accueillir la demande en exigeant la condition suivante : abaisser la hauteur des deux enseignes sous le niveau du plancher du premier étage afin de respecter le critère d'évaluation du paragraphe ii) de l'article 3.2 du règlement numéro 651 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de PIIA relative au remplacement du tissu des auvents existants et l'installation des deux enseignes installées perpendiculairement à la façade du bâtiment situé au 73, rue Sainte-Anne, à la condition d'abaisser la hauteur de ces deux enseignes sous le niveau du plancher du premier étage afin de respecter le critère d'évaluation du paragraphe ii) de l'article 3.2 du *Règlement numéro 651 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville*.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3 AUTRES SUJETS

05-137-15	Demande de dérogation mineure – immeuble sis au 1 rue Saint-Georges
------------------	--

ATTENDU QUE la propriétaire de l'immeuble situé au 1, rue Saint-Georges a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre un empiètement de 36 cm pour un agrandissement du bâtiment principal dans la marge arrière minimale de 15 mètres, tel que prescrit par l'article 4.9 du *Règlement de zonage numéro 533* ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2015 à l'effet d'accueillir la dérogation mineure demandée ;

ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal Cités Nouvelles du mercredi 22 avril 2015, conformément au *Règlement numéro 638 sur les dérogations mineures* ;

La Présidente de la séance, Madame le Maire Paola Hawa, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1, rue Saint-Georges, permettant un empiètement de 36 centimètres dans la marge arrière minimale de 15 mètres.

Adoptée à l'unanimité.

05-138-15	Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété–immeuble sis au 52, rue Sainte-Anne
------------------	---

ATTENDU QUE la propriétaire de l'immeuble situé au 52, rue Sainte-Anne a déposé une demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété afin de convertir un immeuble locatif de deux logements en deux unités de copropriété divise ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) datée du 10 mars 2015 à l'effet d'accueillir la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise ;

ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal Cités Nouvelles du mercredi 8 avril 2015, conformément au *Règlement numéro 665 sur les dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise* ;

La Présidente de la séance, Madame le Maire Paola Hawa, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'approuver la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour l'immeuble situé au 52, rue Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

05-139-15	Terminaison de mandat pour deux membres du comité consultatif d'urbanisme
------------------	--

ATTENDU QUE dans son ouvrage intitulé « Les règlements à caractère discrétionnaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* », Me Marc-André LeChasseur souligne que : « Dans le contexte actuel où la jurisprudence se fait de plus en plus sévère en matière de conflits d'intérêts, il n'est certes pas superflu d'envisager l'adoption d'un code d'éthique destiné à guider les membres du C.C.U. lors de la prise en considération de certaines questions » ;

ATTENDU QUE les documents, plans et autres informations soumises aux membres du CCU «ne sont pas, suivant une jurisprudence majoritaire de la Commission d'accès à l'information, accessibles au public et qu'ils sont, à toutes fins pratiques, confidentiels» tel que le mentionne l'auteur de l'ouvrage cité ci-haut;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le 9 mars 2015 le Code d'éthique et de déontologie des membres des comités de la Ville dans le

but d'établir des règles déontologiques minimales pour guider les membres dans l'exercice de leurs fonctions pendant et après leur mandat;

ATTENDU QUE tous les membres de tous les comités doivent s'engager à respecter les règles énoncées dans ledit code;

ATTENDU QUE deux membres du C.C.U. ont fait part de leur décision de ne pas s'engager envers le nouveau Code d'éthique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De mettre fin au mandat de madame Léona Charette-Morin et de monsieur Michel Belleau au sein du comité consultatif d'urbanisme dès l'adoption de cette résolution.

Le vote est demandé sur la résolution :

Pour

Contre

Dana Chevalier
Ryan Young
Daniel Boyer

Michel Boudreault

Adoptée sur division.

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1 AUTORISATION DE DÉPENSES

05-140-15	Rejet des soumissions relativement à un appel d'offres public pour l'achat d'une colonne Morris
------------------	--

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 29 avril 2015;

ATTENDU la recommandation du chargé de projet - ingénierie à l'effet de rejeter toutes les soumissions, car les coûts sont largement supérieurs à l'estimation budgétaire prévue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

De rejeter toutes les soumissions reçues relativement à l'achat d'une colonne Morris.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 CONCLUSION DE CONTRATS

05-141-15	Octroi de contrat pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2015 – Appel d'offres sur invitation
------------------	--

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 30 avril 2015;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2015 au plus bas soumissionnaire conforme :

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'octroyer le contrat à la compagnie *Construction Bau-Val Inc.* pour la fourniture et la pose de béton bitumineux nécessaire à l'entretien du réseau routier pour l'année 2015.

D'autoriser la dépense de 77 550,64 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-320-00-529 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

05-142-15	Services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement d'un carrefour en « T » - Acceptation de plans – Appel d'offres public
------------------	---

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 30 avril 2015 ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation a évalué les offres le 30 avril 2015 et recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement d'un carrefour en « T » au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer le contrat à la compagnie *Tetra Tech QI inc.*, le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, pour les services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement du carrefour en «T».

D'autoriser la dépense de 108 651,37 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même le règlement d'emprunt numéro 777.

Adoptée à l'unanimité.

05-143-15 Mandat d'accompagnement lors des travaux de construction d'un carrefour en «T»

- ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de construction d'un carrefour en « T », les plans et devis ont été préparés par la firme CIMA+;
- ATTENDU QUE la Ville doit retenir les services de la firme conceptrice afin de fournir une assistance technique lors de l'exécution des travaux;
- ATTENDU QUE ce mandat permet à la firme retenue pour la surveillance de demander des renseignements, des informations et toutes autres questions afin que la réalisation des travaux soit conforme aux plans et devis;
- ATTENDU QUE ce type de mandat est pratique courante au Ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'octroyer un mandat d'accompagnement à la firme CIMA + dans le cadre des travaux de construction d'un carrefour en « T », et ce, sur une base horaire pour un montant maximal de 11 500,00 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 777.

Adopté à l'unanimité.

05-144-15 Autorisation de dépense pour la construction d'un Carrefour en «T»

- ATTENDU QUE le contrat pour la construction d'un carrefour en « T » a été octroyé à la compagnie Construction Bau-Val inc. le 9 février 2015, par la résolution 02-033-15;
- ATTENDU QUE l'adjudication de contrat était conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 777 par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT);
- ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 777 a été approuvé par le MAMOT le 17 avril 2015;
- ATTENDU l'entente intervenue avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) à l'effet de partager les coûts des activités de construction du carrefour en « T »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la dépense de 2 756 277,13 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 777 et à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

8.3 RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.4 AUTRES SUJETS

05-145-15	Autorisation à signer une entente intermunicipale concernant la tenue d'un appel d'offres commun pour l'acquisition de carburants
------------------	--

ATTENDU QUE les Villes liées désirent acquérir des Carburants durant la période du 26 décembre 2015 au 25 décembre 2020;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c.C-19), les Villes liées peuvent conclure la présente entente dans le but de tenir un appel d'offres commun en vue d'acquérir des Carburants;

ATTENDU QUE les Villes liées doivent, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c.C-19), respecter le processus d'appel d'offres public pour acquérir des carburants;

ATTENDU QUE les Villes liées désirent déléguer à la Ville de Montréal, conformément à l'article 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c.C-19), leur pouvoir de présenter une demande de soumissions relativement à une telle acquisition;

ATTENDU QUE les Villes liées conviennent qu'il y a lieu de fixer les termes et conditions d'un contrat commun, dans le cadre de la présente entente;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c.C-19) et qu'elle en a remis copie aux Villes liées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser le service d'approvisionnement de la Ville de Montréal à procéder à un appel d'offres commun avec les villes liées et à signer une entente pour l'acquisition de carburants divers pour la période du 26 décembre 2015 au 25 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

05-146-15	Subvention TECQ pour l'aqueduc 150 mm sur avenue Garden City, travaux 2015
------------------	---

ATTENDU QUE lors des travaux de réfection d'infrastructures municipales, sur l'avenue Garden City et rue Michaud, l'aqueduc de 100 mm diamètre existant sur la rue Garden City sera changé

2701

pour un aqueduc de 150 mm diamètre afin de répondre aux normes minimales de protection incendie;

ATTENDU QUE ces travaux ne sont pas admissibles à la subvention Fonds Chantier Canada Québec (FCCQ);

ATTENDU QUE ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre du programme TECQ s'ils sont déclarés prioritaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

De déclarer prioritaires dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, les travaux d'aqueduc faits sur l'avenue Garden City et rue Michaud, dans le cadre des travaux de réfection d'infrastructures municipales.

D'autoriser le directeur général et l'ingénieur municipal à signer tous les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

9. ENVIRONNEMENT

05-147-15	Projet d'inversion de la canalisation 9B d'Enbridge – appui à l'Office national de l'énergie (ONÉ) pour demander d'effectuer des tests hydrostatiques
------------------	--

ATTENDU QU' il est dans le pouvoir de l'ONÉ de demander à Enbridge d'effectuer des tests hydrostatiques sur la canalisation 9B afin d'établir l'étanchéité du pipeline et ainsi valider l'intégrité du pipeline avant sa mise en service;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt des citoyens de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue que des tests hydrostatiques soient effectués sur la canalisation 9B, puisque les rivières qu'elle traverse se jettent dans notre bassin versant par l'entremise du Lac St-Louis et du Lac des Deux Montagnes;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil jugent à propos que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue signifie son appui à la Ville de Rigaud pour que de tels tests soient faits;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

De signifier à monsieur Peter Watson, président de l'Office national de l'énergie (ONÉ), notre appui à la Ville de Rigaud afin qu'Enbridge effectue des tests hydrostatiques sur la canalisation 9B avant que les travaux d'inversement des flux soient faits sur tout le réseau.

Adoptée à l'unanimité.

05-148-15	Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau 2013
------------------	--

ATTENDU QU' à chaque année, l'administration doit produire et présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau potable au conseil municipal dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE ce rapport provient d'un formulaire préparé par le MAMOT qui requiert son approbation;

ATTENDU QUE ce rapport contient des informations sur les mesures à prendre afin d'améliorer la gestion de l'eau sur le territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

De prendre connaissance et d'adopter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013 daté du 22 avril 2015, dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. FINANCES

11.1 DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

05-149-15	Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser la dépense et le paiement de 200,00 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la Fondation du Cégep John-Abbott pour l'achat de deux billets de cocktails dînatoires au Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 26 mai 2015 pour la participation de madame le Maire, Paola Hawa et monsieur le conseiller Ryan Young.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 AUTRES SUJETS**05-150-15 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 9 mai 2015;

462 180,75\$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 avril 2015

91 093,60 \$

Total :

553 274,35 \$

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 24 avril 2015

257 995,41 \$

Adoptée à l'unanimité.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE**12.1 CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS****05-151-15 Achat d'un système de son – Centre Harpell**

ATTENDU QUE le système de son actuel dans la grande salle du Centre Harpell est défectueux et désuet ;

ATTENDU QUE la sonorité des séances du Conseil est déficiente en raison de la piètre qualité des haut-parleurs situés au plafond ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Duke Braun, technicien en son et lumière pour le remplacement dudit système ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'accorder le contrat à la compagnie Musi-Tec pour l'achat d'un système de son pour la grande salle du Centre Harpell.

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 2 972,00 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-70-522 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.3 AUTRES SUJETS

05-152-15	Planification et mise en œuvre des ateliers citoyens – Élaboration d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour le secteur nord
------------------	---

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement du territoire du secteur nord, le conseil municipal a prévu procéder à des ateliers de participation citoyenne qui soutiendra la mise en œuvre d'un plan d'aménagement du territoire en concertation avec la collectivité;

ATTENDU QU' à la suite de la présentation le 20 mai 2015, des faits saillants et des conclusions des études effectuées en 2014 et en 2015, des ateliers citoyens se tiendront en mai et juin 2015 ;

ATTENDU QUE la Ville doit retenir les services d'une firme qui est spécialisée dans la planification et la mise en œuvre de ce genre d'ateliers, particulièrement dans le cadre du développement urbain du territoire ;

ATTENDU QUE la Ville a demandé de présenter une offre de services à deux firmes ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'analyse des offres reçues en tenant compte de certains critères dont :

- L'expertise de la firme ;
- L'expérience de l'équipe de projet ;
- La compréhension du mandat ;
- La description des services et de la méthodologie ;
- Le bilinguisme du personnel affecté au mandat ;
- La connaissance du territoire de Montréal ;
- Le coût.

ATTENDU QUE la firme L'ŒUF (L'Office de l'Éclectisme Urbain et Fonctionnel) se distingue nettement suivant les critères demandés ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

De retenir les services de la firme L'ŒUF pour la planification et la mise en œuvre des ateliers citoyens dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'aménagement d'ensemble pour le secteur nord.

D'autoriser la dépense de 24 720,00 \$, à même le poste budgétaire 02-610-00-410 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

13. RESSOURCES HUMAINES

13.1 CONTRATS ET ENTENTES

05-153-15	Embauche d'une chargée aux communications par intérim (Remplacement congé de maternité)
------------------	--

ATTENDU le départ de madame Karine Asselin pour un congé de maternité en mai 2015;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un affichage afin de combler le poste de «chargé aux communications»;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet de nommer madame Ingrid Fontes au poste de chargée aux communications ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser l'embauche de madame Ingrid Fontes à titre de chargée aux communications à compter du 4 mai 2015 et ce jusqu'au retour de madame Asselin.

Les conditions de travail de cette employée sont celles prévues à son entente individuelle de travail.

D'autoriser le directeur général à signer les documents à cet effet.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire à même le poste budgétaire 02-131-00-145 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

05-154-15	Restructuration du Service des travaux publics
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville désire revoir la structure de la gestion du Service des travaux publics ;

ATTENDU QUE pour ce faire, un poste de contremaître doit être créé ;

ATTENDU QUE la Ville favorise les promotions internes des candidats ayant un rendement à la satisfaction de ses supérieurs immédiats;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics, entérinée par le directeur général, à l'effet de nommer monsieur Marcel Jolin, contremaître aux travaux publics ;

ATTENDU QUE le poste de contremaître comporte de nombreuses responsabilités additionnelles en comparaison avec le poste précédemment occupé par monsieur Jolin;

ATTENDU QUE la Ville procédera à une évaluation de rendement annuelle du Service des travaux publics pour vérifier l'efficacité et l'efficience de la nouvelle structure du service;

ATTENDU QUE la nomination de monsieur Marcel Jolin sera sur une base permanente à la suite d'une évaluation de rendement positive du Service des travaux publics

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser la promotion de monsieur Marcel Jolin au poste de contremaître aux travaux publics à compter du 12 mai 2015 jusqu'au 9 mai 2016.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire à même le poste budgétaire 02-310-00-140 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 7 avril 2015 au 9 mai 2015;
- Liste des commandes du 7 avril 2015 au 30 avril 2015;
- Liste des embauches d'été loisirs (Camp de jour et Piscine);
- États financiers comparatifs;

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

05-155-15 Levée de la séance

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 55

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-10073